



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE

**EXTRAIT  
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 JANVIER 2023**

**Le samedi 28 janvier 2023 à 18h00,**

**Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 20 janvier 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.**

**Etaient présents :**

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO – Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO - Françoise VADA – Florent REYNAUD - Caroline FRANCA - Olivier GIACOMETTI - Elise FERRARI – Frédéric TRUC – Cyril LEJA – Maryse CASTELLANI

**Pouvoirs :** Myriam PASTORELLI à Caroline FRANCA- Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN

**Absents excusés :** Patricia ALUNNO – Cédric BERGALLO

<b>Membres du conseil syndical</b>			
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Procurations</b>	<b>Absents</b>
<b>19</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

**MME Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2023\_09**

**Objet : 09- 9.1.5 – CONVENTION D’ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE – AGENCE 06 – RECONSTRUCTION DU CIMETIERE DE SAINT DALMAS ET DU STADE**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que lors du passage de la tempête ALEX, le cimetière de Saint Dalmas a été partiellement détruit, de même qu’un mur de soutènement du stade de football situé à proximité immédiate du cimetière. Les études relatives à la réfection des berges de la Bieugne dans la traversée de St Dalmas ont été finalisées par la CARF et les travaux devraient débiter au printemps 2023. Sachant que la Commune ne pourra intervenir qu’après réalisation des travaux de protection, la commune peut en revanche lancer les études de maîtrise d’œuvre pour ces deux opérations.

Compte tenu de l'importance des travaux à réaliser, la commune de Tende s'est rapprochée de l'Agence 06 afin d'obtenir son assistance dans la réalisation de ces deux opérations qui sont complémentaires. Aussi, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de reconstruction du cimetière de Saint Dalmas et du mur de soutènement du stade a été établie et a été transmise à l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste à apporter à la commune de Tende une assistance et des conseils sur les points suivants : Faisabilité/programme, Marché de maîtrise d'œuvre, Études de conception des ouvrages, consultation des entreprises, suivi des missions de maîtrise d'œuvre en phase travaux, réception des ouvrages/mise en service/période de garantie.

***Le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- Approuve la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de reconstruction du cimetière de Saint Dalmas et du mur de soutènement du stade, ladite convention étant annexée à la présente délibération
- Autorise le Maire à signer cette convention à intervenir avec l'Agence 06
- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme*

*Le Maire  
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le: Et de la réception en Préfecture le :
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------